

AVENANT N°1
AU REGLEMENT
FORME DE LUXE 2020

Article 1 - Société organisatrice

La société **ETAI** (ci-après l'organisateur), SAS au capital de 57 029 328 €, dont le siège social est 10 Place du Général de Gaulle, 92160 Antony, RCS de Nanterre n°806 420 360, organisatrice du concours intitulé « FORME DE LUXE » **décide de modifier le règlement de son opération sur le point suivant :**

- **La date limite de dépôt des dossiers de candidature initialement prévue le 25 septembre 2020 est repoussée au 7 octobre 2020**

En conséquence, les dossiers de candidatures pourront être adressés jusqu'au vendredi 30 septembre 2020.

LES AUTRES DISPOSITIONS DU REGLEMENT DE L'OPERATION DEMEURENT INCHANGEES.

FAIT A ANTONY LE 28/09/2020

A renvoyer dument complété au plus tard le 25 septembre 2020 à l'adresse :
prixformesdeluxe@infopro-digital.com

PRÉSENTATION

Les *Prix Formes de Luxe* récompensent les fabricants d'emballages et les marques associées pour leurs innovations dans le packaging de produits de luxe.

Ce concours organisé par la société ETAl (ci-après l'Organisateur) est ouvert à toutes les entreprises dans le secteur de l'emballage de produits de luxe, sans distinction de taille. Il s'agit d'un moyen de valoriser vos équipes et les projets qu'elles ont mis en place.

Vous pouvez présenter autant de produits que vous le souhaitez. Chaque produit nécessite de remplir un dossier de candidature distinct. L'inscription au concours est payante : 650€ HT par produit présenté (auxquels s'appliqueront la TVA en vigueur de 20 %)

Toute inscription complète à l'un des dix-huit Prix spécifiques (dont la liste figure au point 3 du dossier de candidature) vous permet de concourir pour le ou les Prix spécifiques choisi(s).

1. IDENTIFICATION DU CANDIDAT

INFORMATIONS SOCIÉTÉ « FABRICANT » *

Dénomination sociale :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Site web :

Directeur Général :

Tél. :

E-mail :

PERSONNE EN CHARGE DE LA CANDIDATURE*

Prénom :

Nom :

Fonction :

Téléphone :

E-mail :

INFORMATIONS SOCIÉTÉ « MARQUE » *

Dénomination sociale :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Site web :

Directeur Général :

Tél. :

E-mail :

* Les informations à caractère personnel recueillies ci-dessus par la société ETAI (RCS 806 420 360) font l'objet d'un traitement informatique dans le cadre de l'organisation du concours. Elles sont nécessaires à notre société pour traiter votre inscription en tant que candidat, et sont enregistrées dans notre fichier. ETAI, ou toute société du groupe INFOPRO DIGITAL, pourra vous envoyer des propositions commerciales en vue de participer à des événements organisés par le groupe ou pour des produits et/ou services utiles à leur activité professionnelle ainsi que les intégrer dans des annuaires professionnels.

Conformément aux réglementations en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur les données personnelles vous concernant en écrivant à l'adresse suivante : cnil.evenements@infopro-digital.com

La Charte Données Personnelles du groupe Infopro Digital est accessible à l'adresse suivante : <https://www.infopro-digital.com/rgpd-gdpr/>

Vous acceptez que vos données à caractère personnel soient transmises à nos partenaires afin de vous envoyer des propositions pour des produits ou des services analogues

OUI

NON

2. AUTORISATION

Par la présente, le candidat (prénom, nom, fonction) :

Représentant la société :

- a) déclare et garantit être titulaire et/ou avoir obtenu toutes les autorisations des titulaires des droits de propriété intellectuelle ou industrielle, en particulier du titulaire de la /des marques associé(e)s mais également des dessins et modèles, photos, vidéos, droits d'auteur... (y compris, le cas échéant, des prestataires intervenus dans le projet présenté) attachés aux produits présentés ainsi qu'à tout élément du dossier de candidature,
- b) autorise l'Organisateur à reproduire et représenter ces éléments lors de la Remise des Prix, dans son magazine *FORMES DE LUXE* et sur ses sites internet www.formesdeluxe.com et prix.formesdeluxe.com ainsi que dans tout autre média quel qu'en soit le support susceptible de traiter des Prix Formes de Luxe 2020 et notamment les documents promotionnels des éditions suivantes. Ces autorisations devront pouvoir intervenir sans obligation d'aucune sorte à la charge de l'Organisateur,

en conséquence, garantit l'Organisateur de tout recours à l'égard de ce qui précède,

En déposant sa candidature, reconnaît avoir pris connaissance et accepte sans réserve le règlement du concours.

3. CATÉGORIE DANS LAQUELLE LA CANDIDATURE EST PRÉSENTÉE (Un seul choix possible)

Un candidat peut déposer autant de dossiers et donc de produits qu'il le souhaite.
Chaque produit présenté doit inclure une innovation développée entre 2019 et 2020.

Cochez la case dans laquelle vous souhaitez présenter votre produit :

- Accessoires / Personnalisation
- Applicateur (soins, maquillage)
- Bouchage vins & spiritueux
- Bouchage parfums & cosmétiques
- Bouteilles (vins & spiritueux, épicerie fine...)
- Coffret d'exception (maximum 100 pièces produites)
- Coffret épicerie fine
- Coffret parfums et cosmétiques
- Coffret vins et spiritueux
- Dispensing (pompes, airless...)
- Étiquettes
- Étui pliant
- Flaconnage (parfums & cosmétiques)
- Habillage (sleeves...)
- Maquillage (boitiers, palettes, rouge à lèvres...)
- Monde de la nuit / Objets de communication
- Parachèvement/Décor
- Sampling (échantillons & monodoses)

+ FOURNIR EN ANNEXE OBLIGATOIREMENT

- **2 photos numériques** (300dpi – visuels sur fond blanc du produit en situation et de la partie que vous avez réalisée)
- **2 échantillons du produit à envoyer avant le 25 septembre**

Merci de bien vouloir cocher la mention souhaitée ci-dessous :

- OUI**, je souhaite **recupérer mes échantillons** à l'issue de la manifestation (renvoi à ma charge, à programmer à l'issue de la cérémonie avec Zeineb KAMOUN zeineb.kamoun@infopro-digital.com)
- NON**, je ne souhaite pas récupérer mes échantillons à l'issue de la manifestation.

PRIX FORMES DE LUXE 2020 RÈGLEMENT

ARTICLE 1 – L'ORGANISATEUR ET LES OBJECTIFS DU PRIX

**Les « Prix Formes de Luxe » sont organisés du 1^{er} mars au 1^{er} décembre 2020 par :
ETAI (ci-après l'Organisateur)**

Capital 57 029 328 euros - RCS Nanterre : 806 420 360
Siège social : Antony Parc 2 - 10 place du Général de Gaulle -
La Croix de Berny - BP 20156 - 92 186 Antony Cedex – France

Les Prix Formes de Luxe récompensent les fabricants d'emballages et les marques associées pour leur innovation dans le packaging de produits de luxe.

ARTICLE 2 - LES PRIX – CATEGORIES

L'organisateur a retenu un maximum de 18 prix (sous réserve d'un nombre suffisant de dossiers par catégorie)

- Accessoires / Personnalisation
- Appliqueur (soins, maquillage)
- Bouchage vins & spiritueux
- Bouchage parfums & cosmétiques
- Bouteilles (vins & spiritueux, épicerie fine...)
- Coffret d'exception (maximum 100 pièces produites)
- Coffret épicerie fine
- Coffret parfums et cosmétiques
- Coffret vins et spiritueux
- Dispensing (pompes, airless...)
- Étiquettes
- Étui pliant
- Flaconnage (parfums & cosmétiques)
- Habillage (sleeves...)
- Maquillage (boitiers, palettes, rouge à lèvres...)
- Monde de la nuit / Objets de communication
- Parachèvement/Décor
- Sampling (échantillons & monodoses)

ARTICLE 3 - LES CANDIDATURES

3.1 Pour participer au concours des Prix Formes de Luxe, les candidats doivent impérativement :

a) Être fabricant français ou étranger d'emballages de produits finis de luxe (parfumerie, cosmétiques, vins et spiritueux, épicerie fine, joaillerie, etc.) dans l'une des catégories ci-dessus ;

b) Disposer des droits nécessaires, en particulier du titulaire de la marque associée, à la présentation du produit ou d'une partie du produit (exclusivité et/ou maîtrise d'œuvre) présenté sur le marché au cours des années 2019 et 2020 ;

c) Certifier que les produits inscrits sont conformes à toute loi et réglementation en vigueur (française et/ou étrangère) qui les régissent (sécurité, législation de l'environnement, propriété intellectuelle...) et garantit l'Organisateur de tout recours à cet égard. L'entreprise s'engage à fournir, à la demande, les

preuves de conformité à la réglementation en vigueur et de commercialisation au cours de la période susmentionnée.

d) Inscrivez-vous en ligne sur : <https://evenements.infopro-digital.com/infopro/evenement-prix-forme-de-luxe-2020-p-12276> avant le 25 septembre 2020

e) Téléchargez le dossier de CANDIDATURE sur <http://prix.formesdeluxe.com/> avant le 25 septembre 2020

f) Acquitter le droit d'inscription de 650€ HT par produit candidat

La date limite des inscriptions et d'envoi des éléments est le **vendredi 25 septembre 2020**. **Il est fortement conseillé de rédiger le dossier en français** pour la bonne clarté des débats du Jury.

3.2 ÉLÉMENTS À FOURNIR OBLIGATOIREMENT

a) Le Bulletin d'Inscription et la fiche de candidature dûment complétés :

Par email à l'adresse prixformesdeluxe@infopro-digital.com

Ou par courrier ETAI – PRIX FORMES DE LUXE

A l'attention de Céline VIARD ou Zeineb KAMOUN

Antony Parc 2 - 10 place du Général de Gaulle – 92160 ANTONY

b) Joindre 2 photos numériques (300dpi – visuels sur fond blanc du produit en situation et de la partie que vous avez réalisée) **accompagnées du logo de votre entreprise.**

Ces éléments par email à l'adresse suivante : prixformesdeluxe@infopro-digital.com impérativement **au plus tard le 25 septembre 2020.**

c) Adresser 2 échantillons du produit présenté avant le 25 septembre à l'attention de Céline VIARD :

ETAI – PRIX FORMES DE LUXE – Céline VIARD

Antony Parc 2 - 10 place du Général de Gaulle – 92160 ANTONY

Pour les réalisations de dimensions importantes (au-delà de la demi-palette), il est nécessaire de prévoir une maquette et de nous contacter.

Ces éléments sont indispensables pour la réalisation du catalogue des candidats qui paraîtra dans le numéro du mois d'automne 2020 de Formes de Luxe et le cas échéant, dans le dossier spécial Lauréats du numéro d'hivers de Formes de Luxe.

d) Joindre le règlement des droits de participation par chèque à l'ordre d'ETAI, soit 650€ (six cent cinquante euros) € HT par produit présenté. (TVA applicable aux sociétés de l'Union Européenne n'ayant pas de n° de TVA intracommunautaire)

Ou par virement bancaire libellé « Prix Formes de Luxe »

Domiciliation : BNP PARIBAS IDF OUEST ENT

Code Banque : 30004 — Code Agence : 00350 — Compte N° 00027083538 — Clé RIB : 23

IBAN : FR76 3000 4003 5000 0270 8353 823 — BIC : BNPAFRPPXXX

Toute inscription est définitive, les droits d'inscription ne seront pas remboursés en cas de désistement du candidat.

IMPORTANT : les échantillons transmis par les candidats ne leur seront pas renvoyés sauf demande expresse de leur part. Si vous souhaitez les récupérer à l'issue de la cérémonie, il est indispensable de l'indiquer sur le dossier de candidature à l'endroit prévu à cet effet. Merci de noter que ETAI ne prend pas en charge les retours et que le candidat est tenu de les récupérer à ses frais.

Par ailleurs, il est recommandé de prévoir que les échantillons pourront, le cas échéant, être exposés à la cérémonie de remise des prix. L'Organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de vol ou de dommages causés à ces derniers.

ARTICLE 4 - ENGAGEMENT DES CANDIDATS

Les candidats sont tenus d'obtenir, préalablement à l'envoi de leur dossier de candidature, toutes les autorisations nécessaires à la reproduction et à la représentation des éléments constitutifs de leur dossier (en particulier toute autorisation des titulaires des marques associées mais également, sans que cette liste soit exhaustive : maquettes, dessins, photos, vidéos, brevets, ... droits d'auteurs, y compris autorisation des prestataires éventuellement intervenus dans le produit présenté etc.) dans tous médias, quel qu'en soit le support, susceptible de traiter des Prix Formes de Luxe 2020 dans un but promotionnel ou d'information, ainsi que pour une reproduction, par l'Organisateur sur les documents promotionnels des éditions suivantes de ce concours. Ces utilisations devront pouvoir intervenir sans obligation d'aucune sorte à la charge de la société organisatrice. Les candidats garantissent cette dernière de tout recours de tiers à cet égard.

ARTICLE 5 – INSCRIPTIONS

Pour s'inscrire et télécharger le bulletin d'inscription et la fiche de candidature, rendez-vous sur <http://prix.formesdeluxe.com/>

Envoyer tous les éléments au plus tard le 25 septembre 2020 à ETAI dans les formes et conditions indiquées ci-avant.

Les échantillons sont à envoyer à l'adresse précisée au 3.2 c) ci-avant.

ARTICLE 6 - JURY - DESIGNATION DES LAURÉATS

Les membres du jury sont choisis par l'Organisateur parmi les personnalités reconnues de la filière du packaging de Luxe. Ils sont sélectionnés pour leur expertise professionnelle et technique, au regard des critères d'appréciation de chacune des catégories.

Le Jury pourra changer la catégorie choisie pour l'inscription d'un produit s'il est jugé que son dossier est mieux adapté à une autre catégorie.

En fonction du nombre et de la qualité des dossiers reçus, le Jury se réserve la possibilité de supprimer ou fusionner des catégories, de ne pas délivrer de Prix, de nommer des ex-æquo ou de créer de nouveaux prix.

Le Jury se réserve par ailleurs le droit de réorganiser les catégories en fonction du nombre de candidats. Les membres du jury ne pourront participer au vote d'un prix pour lequel leur entreprise ou marque est candidate, marque associée ou impliquée directement ou indirectement.

Les débats du Jury sont tenus secrets et ses décisions souveraines ne peuvent faire l'objet d'aucune contestation.

Les dossiers présentés font l'objet d'un débat entre les membres du jury. Les membres du jury éliront un lauréat par catégorie par vote à bulletin secret. Le jury se réserve la possibilité de désigner des ex æquo ou de ne pas désigner de lauréat. En cas d'égalité, le président du jury a autorité pour trancher. Les critères suivants seront pris en compte sans que cette liste soit exhaustive ni que le poids de chacun d'eux ne soit défini :

- Points d'innovation
- Défi technique de fabrication
- Traduction de l'ADN de la marque
- Qualité de la réalisation/rendu esthétique
- Eco-conception

Les lauréats seront informés par téléphone afin de se rendre disponible afin d'assister à la cérémonie mais s'engagent à ne pas divulguer l'information à tout tiers quel qu'il soit.

ARTICLE 7 – UTILISATION DE LA DENOMINATION « FORMES DE LUXE 2020 »

Seuls les lauréats d'un prix sont autorisés à utiliser les nom et logo « Prix Formes de Luxe 2020 » dans les formes et conditions transmises par l'Organisateur, sur toute documentation institutionnelle, commerciale et promotionnelle concernant la société et/ou le dispositif récompensé(e)s. Cette autorisation est consentie pour une durée limitée d'un (1) an à compter de la Remise des Prix.

ARTICLE 8 - DONNÉES PERSONNELLES

Les informations à caractère personnel recueillies ci-dessus par l'Organisateur font l'objet d'un traitement informatique dans le cadre de l'organisation du concours. Elles sont nécessaires à notre société pour traiter les inscriptions des candidats au concours et sont enregistrées dans le fichier de l'Organisateur. L'Organisateur, ou toute société du groupe Infopro Digital, pourra envoyer aux candidats des propositions commerciales des propositions en vue de participer à des événements professionnels pour des produits et/ou services utiles à leur activité professionnelle ainsi que les intégrer dans des annuaires professionnels.

Selon ce qui aura été indiqué dans le dossier de candidature, les données à caractère personnel des candidats pourront être transmises aux partenaires de l'Organisateur afin de leurs envoyer des propositions pour des produits ou des services analogues dans le cadre de leur activité professionnelle. Tous les candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données les concernant et peuvent exercer ce droit par demande écrite adressée à : ETAI, « Prix Formes de Luxe », Antony Parc 2 - 10, place du Général de Gaulle - 92 160 Antony ou à l'adresse mail cnil.evenements@infopro-digital.com.

La Charte Données Personnelles du groupe Infopro Digital est accessible à l'adresse suivante : <https://www.infopro-digital.com/rgpd-gdpr/>

ARTICLE 10 – DIVERS

10.1 - Tout dossier de candidature comportant une anomalie, incomplètement rempli, ou qui n'aura pas été envoyé dans les délais ou validé électroniquement par le candidat sera considéré comme nul et ne sera pas pris en considération pour le concours.

10.2 - L'Organisateur se réserve, notamment en cas de force majeure, le droit d'écourter, prolonger, suspendre, modifier ou annuler le concours.

10.3 - Les candidats, nominés et lauréats autorisent, par avance et sans contrepartie financière, l'Organisateur à utiliser leur nom, logo, l'image et les noms et prénoms de leurs représentants ainsi que les éléments de leur dossier récompensé à des fins promotionnelles, publicitaires ou d'information (notamment dans les manifestations et les publications papier et/ou web de l'Organisateur) sans que cette faculté puisse être source d'une quelconque obligation à l'égard de l'Organisateur. Elles garantissent ce dernier de tout recours à cet égard.

10.4 - La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée du fait d'un dysfonctionnement du service postal (retard d'acheminement ou perte) ou de la destruction totale ou partielle des dossiers de participation par tout autre cas fortuit. De même, la responsabilité de la société organisatrice ne saurait

être engagée du fait d'un dysfonctionnement total ou partiel du réseau Internet auquel elle est étrangère et qui empêcherait la validation électronique des candidatures.

10.5 - Les dossiers de candidature ne seront pas retournés.

10.6 – Le présent règlement est soumis à la loi française. L'Organisateur statuera souverainement sur toute difficulté pouvant naître de l'interprétation et/ou de l'application du présent règlement.

10/07/2020